

Camplani, Alberto / Martin, Annick

Lettres festales et listes épiscopales dans l'Église d'Alexandrie et d'Égypte à propos de la liste épiscopale accompagnant la première lettre festale de Cyrille d'Alexandrie conservée en copte

The Journal of Juristic Papyrology 30, 7-20

2000

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Alberto Camplani

Annick Martin

**LETTRES FESTALES ET LISTES ÉPISCOPALES
DANS L'ÉGLISE D'ALEXANDRIE ET D'ÉGYPTÉ
À PROPOS DE LA LISTE ÉPISCOPALE ACCOMPAGNANT
LA PREMIÈRE LETTRE FESTALE DE CYRILLE D'ALEXANDRIE
CONSERVÉE EN COPTE**

Dans un article récent,¹ un des deux auteurs de cette contribution a avancé l'hypothèse que le texte qui, dans la collection grecque des lettres festales de Cyrille d'Alexandrie,² se présente comme étant la première lettre festale de cet évêque, est en réalité une pièce hétéroclite, provenant de la juxtaposition de deux lettres festales différentes: celle pour la Pâque de 413 et celle pour la Pâque de 414. De la lettre pour 413 il ne subsiste en grec que la première partie (§§ 1-2 actuels); la fin est perdue qui contenait, notamment, l'annonce de la Pâque pour le 6 avril. La suite du texte grec provient de la lettre pour 414, y compris l'annonce de la Pâque le 22 mars.

¹ A. CAMPLANI, «La prima lettera festale di Cirillo di Alessandria e la testimonianza di P. Vindob. K 10157», *Augustinianum* 39 (1999) 129-138.

² Le recueil est transmis en premier lieu par le ms. *Ottobon. Gr. 488* (A), qui en est le témoin le plus ancien (XII^{ème} s.) et probablement aussi l'archétype de toute la tradition grecque: v. W. H. BURNS, «Histoire du texte», [dans:] Cyrille d'Alexandrie, *Lettres Festales*, I-VI. Introduction générale par P. ÉVIEUX. Introduction critique, texte grec par W. H. BURNS. Traduction et annotation par L. ARRAGON, M.-O. BOUNOIS, P. ÉVIEUX, M. FORRAT, B. MEUNIER (= SC 372), Paris 1991, 119-120. En ce qui concerne l'histoire de ce genre littéraire avant Cyrille v. P. ÉVIEUX, «Introduction», [dans:] SC 372, 73-118; A. KÜLZER, «Die 'Festbriefe' (*Epistolai heortastikai*) — Eine wenig beachtete Untergattung der byzantinischen Briefliteratur», *Byzantinische Zeitschrift* 91 (1998) 379-390; A. CAMPLANI, «La Quaresima egiziana nel VII secolo: note di cronologia su *Mon. Epiph.* 77, *Manchester Ryland Suppl.* 47-48, *P. Grenf.* II 112, *P. Berol.* 10677, *P. Köln* 215 e un'omelia copta», *Augustinianum* 32 (1992) 423-432.

Le point de départ de cette hypothèse est le fait que le *recto* du P. Vindob. K 10157,³ rédigé en akhmimique, a gardé dans les deux premières colonnes qui en restent une partie du début de la 1^{ère} lettre festale de Cyrille (§ 1, l. 45 - § 2, l. 86: SC 372, 146-154 = PG 77, 404c-408c), tandis qu'à partir de la ligne 38 de la 3^{ème} colonne le copte ne suit plus le grec, mais continue jusqu'à l'annonce de la Pâque du 6 avril (de 413) et les salutations finales. La 4^{ème} colonne du papyrus copte est occupée par une liste épiscopale précédée d'une phrase où l'auteur annonce son intention de faire état des nouvelles successions épiscopales.

L'importance de cette liste est évidente: elle permet de donner une date précise, l'an 413, aux nominations de quelques évêques et, surtout, de certifier l'existence de tel ou tel autre diocèse.

Avant de présenter ce qui reste de cette liste, il nous a semblé opportun d'introduire quelques remarques d'ordre matériel.

1. LA LISTE: LES PROBLÈMES D'ÉDITION ET D'INTERPRÉTATION

Le scribe n'a pas transcrit la liste sous forme de texte continu, mais a consacré une ligne à chaque succession épiscopale. À partir des fragments subsistants il est possible de détecter une structure qui compte cinq éléments:

- ▲ $\bar{\eta}\bar{\zeta}\bar{\rho}\bar{\eta}\bar{\iota}$ $\bar{\mu}\bar{\epsilon}\bar{\nu}$ / $\Delta\epsilon$ $\bar{\zeta}\bar{\eta}$ («à»),
- ▲ le nom du diocèse,
- ▲ le nom du nouvel évêque,
- ▲ $\Delta\bar{\rho}\bar{\mu}\bar{\alpha}$ $\bar{\eta}$ («à la place de»), et enfin
- ▲ le nom de l'évêque décédé (toujours dans une lacune).

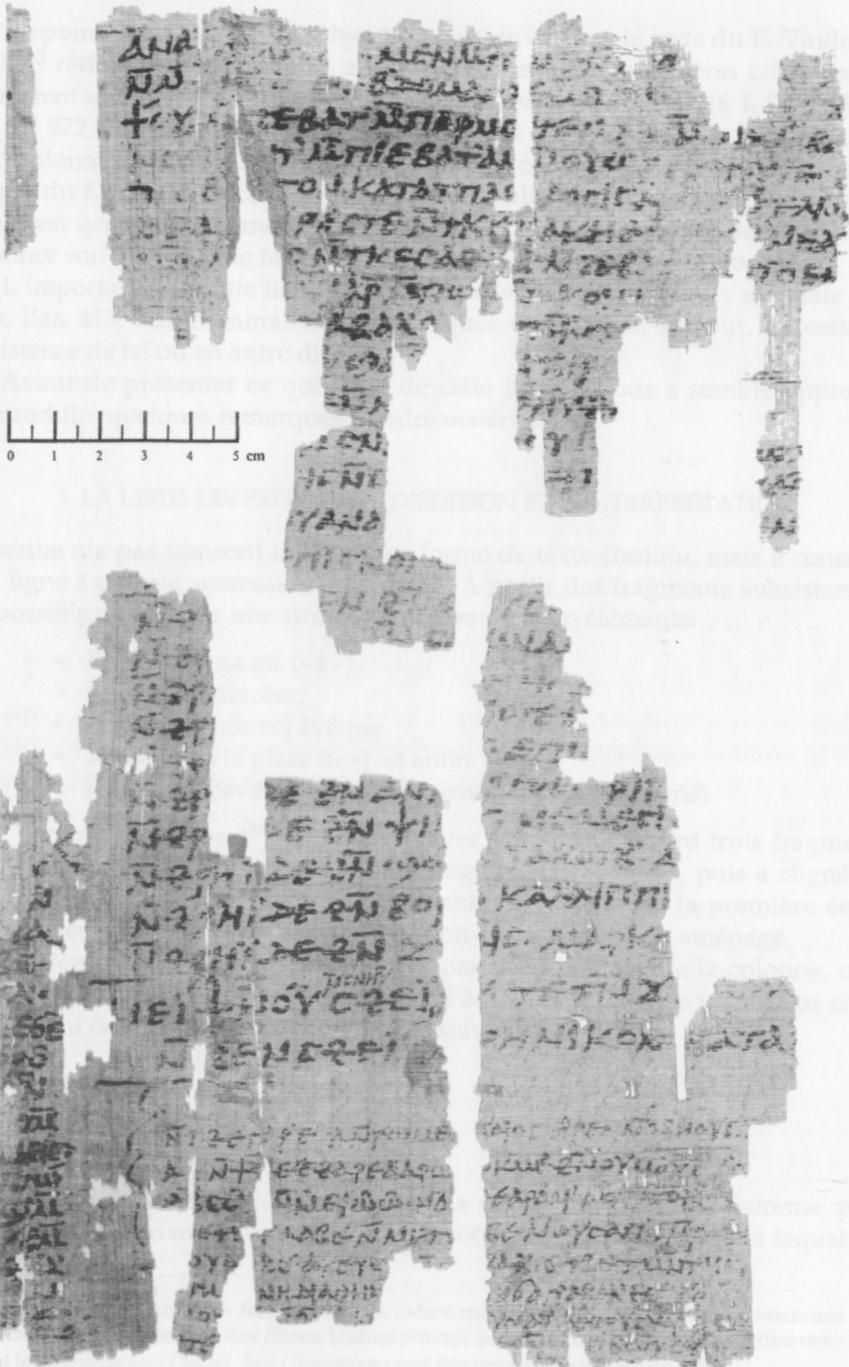
Pour reconstruire cette 4^{ème} colonne, Walter Till a tiré d'abord trois fragments plus grands de la réunion de plusieurs fragments plus petits, puis a aligné les trois fragments majeurs. Si, dans l'ensemble, le résultat de la première étape apparaît recevable, celui de la deuxième doit être quelque peu aménagé.

Le premier fragment, qui a gardé la partie supérieure de la colonne, contient l'annonce des dates du carême et de Pâques. Il se termine vers le bas en se rétrécissant des deux côtés avec les lignes suivantes:

- a.]ΟΥΔΑΝΑ[
- b.]ΕΠΙΣΚΟΠΟ[
- c.]ΕΝ ΖΗΝ Ε[
- d.]ΖΗ̄ c. [

Le deuxième fragment, où l'on voit bien la marge gauche de la colonne, présente un trait horizontal, qui indique une césure dans le texte, sous lequel on

³ Il s'agit d'un ensemble de fragments d'un même rouleau dont les deux côtés contiennent des textes transcrits selon le sens des fibres. L'*editio princeps* se trouve dans W. TILL (ed.), *Osterbrief und Predigt in akhmimischem Dialekt. Mit Übersetzung und Wörterverzeichnis*, Leipzig 1931.



P. Vindob. K 10157 col. IV (liste épiscopale)

peu lire $\bar{n}\bar{z}\bar{p}[h\bar{i}$. Il est tout à fait évident que la liste débute à cet endroit. Comment faut-il placer ce fragment par rapport au premier? N'ayant pas compris le sens du texte, Till⁴ avait aligné les deux fragments comme si la ligne *a* du premier fragment était la suite de la première ligne du deuxième fragment:

$\bar{n}\bar{z}\bar{p}[\quad]\bar{o}\bar{y}\bar{\Delta}\bar{n}\bar{\Delta}[\bar{.}$

Cette reconstitution se heurte au moins à deux obstacles: 1) pour des raisons grammaticales évidentes, c'est-à-dire l'usage de $[M]EN$ (tandis que pour les autres diocèses on utilise toujours ΔE), la ligne *c* du premier fragment est la première ligne de la liste et elle doit être alignée à la suite de la première ligne du deuxième fragment qui, comme nous l'avons déjà dit, est précédée d'un trait indiquant le début d'une nouvelle section: $\bar{n}\bar{z}\bar{p}[PH\bar{i} M]EN \bar{z}\bar{n}$; 2) les lignes *a-b* du premier fragment, où l'on reconnaît les mots $\bar{o}\bar{y}\bar{\Delta}\bar{n}\bar{\Delta}[\Gamma K\bar{\Delta}I\bar{O}N$ et $\bar{E}\bar{P}\bar{I}\bar{S}\bar{K}\bar{O}\bar{P}\bar{O}[\bar{c}$, renvoient indéniablement à une formule d'introduction qui précède la liste et qu'il faut probablement reconstituer comme ceci: «[J'ai jugé] nécessaire [de vous annoncer que, quelques] évêques [étant décédés, on a établi des successeurs à leurs places]». ⁵ Il faut en conclure que le deuxième fragment doit être déplacé deux lignes vers le bas par rapport à l'édition qu'en a donnée Till.

Par contre, le troisième fragment doit être aligné sur le deuxième selon la disposition proposée par Till. Même si nous n'avons pas de certitude absolue concernant la distance entre les deux fragments, celle-ci semble assurée par quelques intégrations qui semblent s'imposer (voir notamment les lignes 6 et 11). On n'oubliera pas que, malheureusement, la lacune qui sépare le deuxième et le troisième fragments concerne les noms des évêchés et que le troisième fragment n'a gardé que les noms des nouveaux évêques, mais pas ceux des évêques décédés.

ÉDITION DE LA LISTE

$\bar{n}\bar{z}\bar{p}[h\bar{i}. M]EN \bar{z}\bar{n}. [..]. Y. [$
 $\bar{n}\bar{z}\bar{p}[h\bar{i} \quad \Delta E] \bar{z}\bar{n} \bar{c}. [..]. M\bar{i}\bar{\Delta}. [$
 $\bar{n}\bar{z}\bar{p}H[\bar{i} \Delta E. \bar{z}\bar{n} \dots \dots \dots] \dots [$
 4 $\bar{n}\bar{z}\bar{p}H[\bar{i} \Delta E \bar{z}\bar{n} \dots \dots \dots \Delta] \bar{o}RE\bar{n} [$
 $\bar{n}\bar{z}\bar{p}[h\bar{i} \Delta E \bar{z}\bar{n} \dots \dots \dots]. \quad \bar{E}\bar{P}\bar{I}. [$
 $\bar{n}\bar{z}\bar{p}[h\bar{i} \Delta E \bar{z}\bar{n} \Delta NT[\bar{I}\bar{P}\bar{Y}] \bar{P}\bar{R}\bar{O}\bar{C}. \bar{i}. [$

⁴ V. W. TILL, *Osterbrief* (cit. n. 3), 29.

⁵ V. les formules utilisées dans la traduction copte des lettres festales d'Athanase (pour les éditions v. ici les notes 18-19): $\bar{\Delta}I\bar{O}\bar{I}\bar{P}\bar{T} \Delta E \chi E \bar{o}\bar{y}\bar{\Delta}\bar{n}\bar{\Delta}R[\bar{.}$ (LF 26, Paris B.N. 129¹⁴, f. 88v), $\bar{\Delta}I\bar{S}\bar{P}\bar{O}\bar{Y}\bar{\Delta}\bar{A}\bar{Z}\bar{E} \Delta E \bar{O}\bar{N} \bar{E}\bar{T}\bar{A}\bar{M}\bar{O}\bar{W}\bar{T}\bar{H} \bar{E}\bar{P}\bar{E}\bar{I}\bar{K}\bar{E}\bar{Z}\bar{O}\bar{W} \chi E \bar{E}\bar{P}\bar{M}\bar{\Delta} \bar{N}\bar{C}\bar{Y}\bar{N}[\chi E\bar{I}\bar{T}\bar{Y}\bar{P}\bar{R}\bar{O}\bar{C}] \bar{N}\bar{T}[\bar{\Delta}\bar{Y}\bar{M}\bar{O}\bar{Y}]$ (LF 40, IFAO copte 25, f. 7v); $\bar{T}\bar{T}\bar{A}\bar{M}\bar{O} \Delta E \bar{N}\bar{M}\bar{O}\bar{W}\bar{T}\bar{H} \bar{E}\bar{P}\bar{E}\bar{I}\bar{K}\bar{E}\bar{Z}\bar{O}\bar{W} \chi E \bar{N}\bar{T}\bar{E}\bar{R}\bar{E}\bar{Q}\bar{M}\bar{T}\bar{O}\bar{N} \bar{M}\bar{M}\bar{O}\bar{Q} \bar{N}\bar{O}\bar{I} \bar{P}\bar{M}\bar{\Delta}\bar{K}\bar{\Delta}\bar{R}\bar{I}\bar{O}\bar{S} \bar{\Lambda}\bar{\Delta}\bar{M}\bar{P}\bar{O}\bar{N} \bar{P}\bar{E}\bar{P}\bar{I}\bar{S}\bar{K}\bar{O}\bar{P}\bar{O}\bar{S} \bar{Z}\bar{H} \bar{\Delta}\bar{A}\bar{R}\bar{N}\bar{E}\bar{I}$ (LF 39, Oxford Clar. Press b4, 50.1v). V. aussi le billet à Sérapion, A. CAMPLANI, *Le lettere festali di Atanasio di Alessandria*, Roma 1989, 161: «J'ai aussi jugé nécessaire, puisque quelques évêques sont décédés, de vous faire connaître les noms de leurs successeurs».

8 $\overline{\text{N}}\overline{\text{E}}\overline{\text{P}}[\text{H}i] \Delta\epsilon \overline{\text{E}}\overline{\text{N}} \psi\overline{\text{I}}[\chi\sigma]c: \text{NEMECI}[$
 $\overline{\text{N}}\overline{\text{E}}\overline{\text{P}}\overline{\text{H}}i \Delta\epsilon \overline{\text{E}}\overline{\text{N}} \omega\overline{\text{W}}[\text{T}\overline{\text{T}}] \dot{\iota}\overline{\text{A}}\overline{\text{K}}\overline{\text{W}}\overline{\text{B}} \Delta[\overline{\text{T}}\overline{\text{T}}\overline{\text{M}}\overline{\text{A}}$
 $\overline{\text{N}}\overline{\text{E}}\overline{\text{P}}\overline{\text{H}}i \Delta\epsilon \overline{\text{E}}\overline{\text{N}} \text{BOP}[\text{I}\overline{\text{O}}\overline{\text{N}}] \text{K}\overline{\text{A}}\overline{\text{L}}\overline{\text{L}}\overline{\text{I}}\overline{\text{P}}\overline{\text{T}}[\overline{\Delta}\overline{\text{H}}\overline{\text{C}}$
 $\overline{\text{N}}\overline{\text{E}}\overline{\text{P}}\overline{\text{H}}i \Delta\epsilon \overline{\text{E}}\overline{\text{N}} \zeta\overline{\gamma}[\overline{\Gamma}\overline{\rho}]\overline{\Delta}i\overline{c}: \text{M}\overline{\Delta}\overline{\rho}\overline{\text{K}}.[$

12 $\overline{\text{N}}\overline{\text{E}}i \overline{\text{T}}\overline{\text{N}}\overline{\text{O}}\overline{\gamma}^{\overline{\text{N}}\overline{\text{C}}\overline{\text{N}}\overline{\text{H}}\overline{\gamma}}\overline{\text{C}}\overline{\text{E}}i \overline{\Delta}[\overline{\rho}\overline{\Delta}]\overline{\gamma}: \text{TET}\overline{\text{N}}\overline{\text{X}}i \overline{\Delta}\overline{\beta}\overline{\Delta}\overline{\lambda} [\overline{\Sigma}\overline{\text{T}}\overline{\text{O}}\overline{\text{T}}\overline{\text{O}}\overline{\gamma}}$
 $\overline{\text{N}}\overline{\text{Z}}\overline{\text{E}}\overline{\text{N}}\overline{\text{C}}\overline{\text{E}}i \overline{\text{N}}[\overline{\text{E}}i]\overline{\rho}\overline{\text{H}}\overline{\text{N}}\overline{\text{I}}\overline{\text{K}}\overline{\text{O}}\overline{\text{N}} \text{K}\overline{\text{A}}\overline{\text{T}}\overline{\Delta} [\overline{\text{T}}\overline{\text{C}}\overline{\text{Y}}\overline{\text{N}}\overline{\text{H}}\overline{\text{O}}\overline{\text{E}}i\overline{\Delta}]$

1. Au-dessus de cette ligne il y a un trait horizontal qui indique le début d'une nouvelle section du texte.

$\overline{\text{E}}\overline{\text{N}}$: il s'agit d'un demi-arc orienté vers la gauche qui s'étend du haut en bas et qui pourrait être intégré comme ϵ , σ , c ou θ .

Avant γ il y a des traces confuses d'encre. Après γ une ligne droite descendante légèrement recourbée qui touche en bas à une ligne horizontale pourrait être la trace d'un c ou d'un θ .

Le nom de l'évêché ne peut pas être rétabli avec certitude. On pourrait proposer, par exemple, $\epsilon[\overline{\rho}]\overline{\gamma}\overline{\theta}[\overline{\rho}\overline{\text{O}}\overline{\text{N}}]$, mais dans la lacune il y a la place pour deux lettres au moins. Même si elle reste douteuse, $\zeta[\overline{\omega}\overline{\zeta}]\overline{\theta}\overline{\gamma}\zeta[\overline{\Delta}]$ est peut-être une conjecture meilleure. Les deux localités se trouvent dans la Libye supérieure.

2. ζ pourrait être aussi θ , car on n'y voit qu'un demi-arc. L'on pourrait conjecturer, par exemple, $\zeta\epsilon[\overline{\text{T}}\overline{\text{T}}]\overline{\text{I}}\overline{\text{M}}\overline{\text{I}}\overline{\Delta}\overline{\text{K}}[\overline{\text{H}}]$, en Libye inférieure.
3.]...[parmi les traces d'encre on pressent deux lignes droites rapprochées, dont la première est plus courte et la deuxième déborde la ligne d'écriture vers le bas.
4. $\overline{\Delta}[\overline{\text{I}}\overline{\text{O}}\overline{\text{E}}\overline{\text{N}}]$: on pourrait intégrer $\overline{\Delta}[\overline{\text{I}}\overline{\text{O}}\overline{\text{E}}\overline{\text{N}}][\overline{\text{H}}\overline{\text{C}}$ ou $\overline{\Delta}[\overline{\text{I}}\overline{\text{O}}\overline{\text{E}}\overline{\text{N}}][\overline{\text{I}}\overline{\Delta}\overline{\text{N}}\overline{\text{O}}\overline{\text{C}}$.
5. $\overline{\epsilon}\overline{\text{M}}\overline{\text{I}}$ [: les quelques traces confuses d'encre ne permettent pas de choisir entre $\overline{\epsilon}\overline{\text{M}}\overline{\text{I}}[\overline{\Phi}\overline{\Delta}\overline{\text{N}}\overline{\text{I}}\overline{\text{O}}\overline{\text{C}}$, $\overline{\epsilon}\overline{\text{M}}\overline{\text{I}}[\overline{\text{M}}\overline{\Delta}\overline{\text{X}}\overline{\text{O}}\overline{\text{C}}$ ou d'autres intégrations.
6. $\overline{\iota}$: on pressent une boucle liée à gauche à une ligne droite qui descend sous la ligne. L'on pourrait proposer $\overline{\phi}$, mais $\overline{\rho}$ semble plus probable.
- $\overline{\iota}$: à gauche de $\overline{\text{I}}$ il y a une ligne droite verticale.

La meilleure intégration est $\overline{\rho}\overline{\text{H}}\overline{\text{I}}[\overline{\text{O}}\overline{\text{C}}$.

7. $\overline{\psi}\overline{\text{I}}\overline{\text{I}}$: on ne voit que la ligne verticale de $\overline{\text{r}}$.

ζ est une conjecture, puisqu'on ne voit que la partie supérieure, presque horizontale, de l'arc (souvent c prend dans le manuscrit la forme d'un arc qui relie deux courts traits horizontaux).

$\overline{\text{NEMECI}}$: on pourrait intégrer $\overline{\text{NEMECI}}[\overline{\text{O}}\overline{\text{C}}$, $\overline{\text{NEMECI}}[\overline{\omega}\overline{\text{N}}$ ou bien $\overline{\text{NEMECI}}[\overline{\Delta}\overline{\text{N}}\overline{\text{O}}\overline{\text{C}}$.

9. $\overline{\text{BOP}}[\overline{\text{I}}\overline{\text{O}}\overline{\text{N}}]$: l'intégration $\overline{\text{I}}\overline{\text{O}}\overline{\text{N}}$ à la place de $\overline{\epsilon}\overline{\text{I}}\overline{\text{O}}\overline{\text{N}}$ est exigée par l'ampleur de la lacune, telle qu'elle peut être fixée grâce aux autres intégrations.
10. $\overline{\text{M}}\overline{\Delta}\overline{\rho}\overline{\text{K}}$ [: peut être intégré comme $\overline{\text{M}}\overline{\Delta}\overline{\rho}\overline{\text{K}}\overline{\epsilon}[\overline{\lambda}\overline{\lambda}\overline{\text{O}}\overline{\text{C}}$ ou $\overline{\text{M}}\overline{\Delta}\overline{\rho}\overline{\text{K}}\overline{\epsilon}[\overline{\lambda}\overline{\lambda}\overline{\text{I}}\overline{\text{N}}\overline{\text{O}}\overline{\text{C}}$.
11. Au-dessus de la ligne on voit un trait horizontal qui indique le début d'une nouvelle section du texte.
12. Comme il est indiqué dans l'édition, cette ligne débute avec un grand espace blanc.

Ayant présenté le texte et les nombreux problèmes qu'il pose, restent quelques remarques sur le rouleau. Le *verso* contient un texte parénétiqque qui n'a pas encore été identifié, mais qui est certainement étranger au genre des lettres festales; ce texte a été écrit sur une colonne unique dans le sens des fibres. Il faut se demander si le papyrus est un recueil de textes patristiques ou le support d'une traduction improvisée d'une lettre festale qui venait d'arriver, dont le *verso* aurait été remployé dans la suite par le même scribe pour y transcrire un texte qui l'intéressait. On aurait dans ce cas-ci un papyrus qui daterait exactement de 413, avec des retombées importantes sur nos connaissances en matière de paléographie copte de la première moitié du V^{ème} siècle.

Pour pouvoir choisir entre les deux hypothèses nous devons nous arrêter d'une part sur le temps requis pour la diffusion d'une lettre festale proclamée à Alexandrie, d'autre part comparer le papyrus à d'autres rouleaux contenant des lettres festales, pour établir s'il y a des cas où le support se présente comme un recueil ou si le texte du *recto* est antérieur à celui du *verso*, qui ne serait alors qu'un ajout postérieur.

1) Adressées aux évêques qui la transmettaient « dans toutes les cités et également dans tous les monastères », ⁶ les lettres festales ont fait très tôt l'objet de traduction en copte, si l'on en croit les *Vies* de Pachome et de Théodore. ⁷ Mais surtout, le rapprochement avec les conditions dans lesquelles Jérôme a lui-même procédé à la traduction en latin de trois de celles de Théophile, les lettres de 401, 402 et 404, ferait plutôt opter pour la seconde hypothèse que nous venons de présenter. À peine Jérôme a-t-il reçu la lettre de Théophile, peu après l'Épiphanie, qu'il la traduit pour l'envoyer à Rome. ⁸ Certes, le contenu antiorigénien de ces lettres explique la ferveur de Jérôme à faire parvenir sa traduction en temps à ses lecteurs romains. ⁹ Il aurait pu cependant n'en conserver que les parties doctrinales et ignorer, notamment, la liste épiscopale qui, après la salutation finale dans deux des cas, ¹⁰ la suit, comme on peut présumer

⁶ C'est ainsi qu'il faut comprendre, nous semble-t-il, le texte de Cassien, *Coll.*, 10,2, plutôt que comme s'il s'agissait d'un envoi direct de la lettre non seulement aux évêques mais aussi aux chefs des monastères; cette transmission par l'évêque local contribuait à renforcer le contrôle sur les monastères.

⁷ BO 189, à propos de la LF de 367 contre les apocryphes; v. A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle (328-373)* (= EFR 216), Rome 1996, 696-697 et n. 229.

⁸ Ep. 97,1 (CSEL 55,182-83), à propos de la 17^{ème} LF, la traduction est envoyée « au début du printemps » 402, c'est-à-dire après la réouverture de la mer, fin mars; cf. Ep. 99, à Théophile (CSEL 55,211-213), pour la 19^{ème}, en 404. Cassien, *Coll.* 10,2, précise que c'est le lendemain de l'Épiphanie que l'évêque d'Alexandrie envoie sa lettre festale, v. A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7), 159 et n. 182, 168.

⁹ Ep. 97,3, à propos du contenu de la lettre de 401, la 16^{ème}, traduite pour cette raison et envoyée par Jérôme à Pammachius et Marcella, également destinataires de celle de 402.

¹⁰ Que la lettre de 401, la première des trois lettres festales traduites par Jérôme, ne comprenait pas de liste épiscopale, c'est ce que l'on peut déduire avec certitude de ce qui suit.

que l'ont fait les éditeurs du recueil des trente lettres festales de Cyrille conservées en grec.¹¹ Mais il choisit de conserver l'intégralité de la lettre. Il en donne lui-même la raison, à savoir la garantie d'authenticité, afin d'écartier toute contestation de la part de ses adversaires: «recevez, datée de cette même année (402), la lettre en grec et en latin pour que les hérétiques ne puissent alléguer faussement que nous avons fait beaucoup d'additions et de changements».¹²

2) Il nous faut faire une enquête rapide sur d'autres rouleaux sur papyrus contenant des lettres festales.¹³ Mis à part le *P. Grenfell* II 112, qui a été écrit probablement sur une seule colonne en sens perpendiculaire aux fibres, *transversa charta*,¹⁴ d'habitude le texte est écrit en colonnes selon la direction des fibres, comme c'est le cas normalement pour les textes littéraires. Le *verso* est souvent blanc (*P. Berolin.* 10677, *P. Heid.* IV 295), mais un contrat a été transcrit sur le *verso* du *P. Köln* 5, 215 selon la direction des fibres. Ce texte est sûrement secondaire et il remonte à une époque où la lettre festale du *recto* n'était plus d'actualité.

En ce qui concerne notre rouleau de papyrus, ces remarques soulignent le caractère secondaire du texte transcrit au *verso*, car il est disposé selon les fibres:¹⁵ s'il avait été transcrit en premier, le scribe l'aurait copié dans le sens perpendiculaire aux fibres, *transversa charta*. Nous pouvons en déduire que le rouleau visait en un premier temps à faire connaître la première lettre festale de Cyrille contenant l'annonce de la Pâque de 413. Quelque temps après il a été remployé pour y transcrire un texte d'une toute autre nature.

2. AUTRES LISTES INCLUSES À LA SUITE DES LETTRES FESTALES

La première liste épiscopale ainsi incluse à la suite de la lettre festale régulièrement envoyée depuis Denys, sinon Démétrios, par l'évêque d'Alexandrie à tous les évêques d'Égypte et des deux Libyes pour annoncer la date de la Pâque et du jeûne, se trouve chez Athanase. Le recueil syriaque contenant quelques-unes de ses lettres a conservé, à la suite de la onzième (XI) pour 339, un billet adressé «à chacun des évêques» destiné à les «informer de ce que

¹¹ *Ottobonianus gr. 448* (A), (XII^{ème} s.), marge supérieure du folio 1r, *D. Cyrilli Alexandrini homiliae XXX die Epiphania*; v. W. H. BURNS, «Histoire du texte», [dans:] SC 372, 118-133; l'étude d'A. CAMPLANI, «La prima lettera festale» (cit. n. 1), permet de rétablir la numérotation exacte des lettres dans le tableau fourni par P. ÉVIEUX, 92: I comprend les lettres 1 et 2, II = 3, et IV correspond donc bien à la 4^{ème} lettre.

¹² Ep. 97,3 (CSEL 55,184), trad. fse J. LABOURT, CUF 5, Paris 1955, 34.

¹³ V. «Osterfestbrief» in K. ALAND & H.-U. ROSENBAUM, *Repertorium der griechischen christlichen Papyri. 2. Kirchenväter-Papyri. Teil 1: Beschreibungen* (= *Patristische Texte und Studien*, 42), Berlin – New York 1995, 523-541.

¹⁴ K. ALAND & H.-U. ROSENBAUM, *Repertorium* (cit. n. 13) 540-541.

¹⁵ V. E. G. TURNER, *The terms «recto» and «verso». The anatomy of the papyrus roll*, Bruxelles 1978.

quelques évêques ont succédé à ceux qui se sont endormis», «afin que vous puissiez leur écrire et recevoir d'eux les lettres canoniques», précise son rédacteur.¹⁶ Cette formule introductive se retrouve, en des termes à peu près identiques, à la fin de quatre autres lettres, après la salutation finale, l'une, la dix-neuvième (XIX) pour 347, dans le même recueil,¹⁷ les trois autres conservées dans la version copte (XXVI pour 354, XXXIX pour 367,¹⁸ et XL pour 368¹⁹). En l'état actuel de nos connaissances, ce sont donc cinq lettres festales d'Athanase sur quarante-cinq, dont certaines, compte tenu des circonstances (exil ou fuite), ne sont que des billets, qui sont ainsi accompagnées d'une liste d'évêques nouvellement consacrés. Remarquons dès à présent que seuls les recueils en syriaque et en copte ont conservé ces listes, ignorées des manuscrits grecs.

Après lui, deux des trois lettres festales de Théophile (385-412) conservées en traduction latine par Jérôme, la dix-septième pour 402 et la dix-neuvième pour 404, s'achèvent également sur une liste de noms,²⁰ introduite, après le salut final, par une formule comparable aux précédentes: «Il est nécessaire que je vous écrive ceci, afin que vous connaissiez ceux qui ont été ordonnés à la place des saints et bienheureux évêques qui se sont endormis dans le Seigneur» (suivent les noms) «écrivez-leur et recevez d'eux les lettres de paix selon la coutume ecclésiastique».²¹ C'est peu en regard des vingt-six lettres festales qui furent envoyées par Théophile durant son épiscopat, mais il faut tenir compte des conditions et de l'état fragmentaire de leur conservation.²² De plus, la disposition même de la liste, rejetée après la salutation finale, invite à l'ignorer, et ce d'autant plus aisément que c'est le contenu théologique qui a retenu l'intérêt de celui qui cite la lettre.²³

¹⁶ A. CAMPLANI, *Le Lettere* (cit. n. 5) 161, billet à Sérapion de Thmuis, (III) et (IV); la liste elle-même se trouve p. 289-291; v. A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 62 n. 145.

¹⁷ A. CAMPLANI, *Le Lettere* (cit. n. 5) 293-295.

¹⁸ L. Th. LEFORT, CSCO 150, 45 et 22, trad. fse CSCO 151, 17 et 40.

¹⁹ R.-G. COQUIN, «Les Lettres festales d'Athanase (CPG 2102). Un nouveau complément: le manuscrit IFAO, copte 25», *Orientalia Lovaniensia Periodica* 13 (1984) 146; 155.

²⁰ Jérôme, *Ep.* 98,26, et 100,18.

²¹ *Ep.* 98,26 (CSEL 56,220): *et hoc necessario scribimus, ut sciatis pro sanctis et beatis episcopis qui in domino dormierunt, ordinatos esse (...) his ergo scribite et ab his accipite pacificas iuxta ecclesiasticum morem litteras*; cf. *ep.* 100,18, p. 232, *et hoc nosse debetis pro defunctis episcopis in locis singulorum constitutos (...)*.

²² En plus de la traduction intégrale en latin de trois de ces lettres par Jérôme (les 16^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème}), à ce jour sont conservés des fragments en grec, syriaque, arménien et arabe de douze autres lettres, v. les références dans la CPG II, n° 2580-2591; il s'agit à chaque fois de citations et non de recueils systématiques. On y ajoutera la traduction en copte de la seizième lettre pour 401, v. T. ORLANDI (ed.), *Shenute contra Origenistas*. Testo con introduzione e traduzione, Roma 1985, qui n'en fournit cependant pas le texte, v. n. suivante.

²³ Ainsi S. EMMEL, «Theophilus's Festal Letter of 401 as quoted by Shenute», [dans:] *Divitiae Aegypti*, Wiesbaden 1995, 93-98, a démontré que la partie doctrinale de cette lettre (la 16^{ème}), antiori-

2.1. Fréquence des listes

De ce rappel, que peut-on dire concernant la fréquence de ces listes en rapport avec la durée de chaque épiscopat ? De prime abord, on retient l'irrégularité dans la production de ces listes, l'écart qui sépare chacune d'elles pouvant varier de un à treize ans sous Athanase, de deux à dix-sept sous Théophile, mais on ne peut être assuré que le nombre de listes pour chacun des deux épiscopats, lui-même déterminé par la fréquence de la mortalité à l'intérieur du corps épiscopal égyptien, soit exhaustif. Ceci autorise toutefois quelques remarques. Ce n'est qu'après plus de dix ans d'épiscopat et un an après son retour d'exil en Occident le 23 novembre 337, qu'Athanase a joint à la lettre festale pour 339, une liste épiscopale qui pourrait bien être la première; il ne semble pas, en effet, qu'il ait procédé à des renouvellements avant cette date.²⁴ Huit ans séparent cette liste de la seconde, venant elle-même peu après le retour de son deuxième exil en octobre 346. La troisième arrive sept ans plus tard, en 354, soit deux ans avant sa « fuite » au désert le 8 février 356; bien qu'elle n'ait pas été conservée, elle devait comprendre un certain nombre de moines,²⁵ à un moment où l'évêque se sait menacé et prépare la résistance en renforçant les liens entre l'institution épiscopale et les moines. À moins qu'elle ait disparu, on notera qu'aucune liste n'accompagne la lettre festale pour 364, comme on pourrait s'y attendre après ses deux exils successifs (févr. 356 – févr. 362, oct. 362-sept. 363); pourtant, le temps écoulé est suffisamment long pour avoir nécessité de nouvelles nominations, sans compter le trouble que l'évêque arien Georges avait causé dans les rangs de l'épiscopat égyptien et que le synode réuni par Athanase au printemps de 362 avait eu pour but de dissiper en réglant les problèmes disciplinaires; c'est ce qu'atteste, par exemple, la liste de 347 dans laquelle certains noms d'évêques sont accompagnés de la mention « revenus à la paix de l'Église », ou « revenus à la paix entre eux ». ²⁶ Il faut attendre treize ans pour qu'apparaisse une nouvelle liste, celle de 367, quelques mois après le retour de son bref et dernier exil, le premier février 366, durant lequel le siège d'Alexandrie resta inoccupé malgré la tentative de l'arien Lucius

géniste, avait été citée dans son intégralité par Shenoute, mais que celui-ci n'avait pas retenu l'annonce de la date de Pâques pour 401 qui ne concernait pas son propos. La comparaison, sur ce point, avec la traduction de Jérôme s'avère fort instructive, v. *infra*.

²⁴ Les tournées pastorales qu'il fit au début de son épiscopat, en Thébaïde en 330, en 332 en Pentapole et en 334 dans « les parties inférieures » selon l'*Index des lettres festales*, SC 317, 219 et 221, n'ont laissé pour toute trace qu'une simple mention à partir de quoi il est difficile de présumer qu'elles aient eu pour fonction de nommer des évêques. À titre d'exemple, Sérapion de Thmouis, à qui est destinée la lettre qui accompagne la liste de 339, a fort bien pu succéder à Tibérios présent au concile de Nicée, dès 326/327, sous Alexandre, plutôt qu'à une date postérieure — 334? — sous l'épiscopat d'Athanase.

²⁵ Voir la lettre, contemporaine, à *Drakontios*; A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 467-468.

²⁶ V. A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 68, et commentaire 71-74.

promptement écarté par les autorités. Elle fut immédiatement suivie d'une autre pour 368, la dernière actuellement connue, soit six ans avant sa mort le 2 mai 373, pour laquelle Athanase précise que «tous sont des ascètes menant la vie monastique».²⁷ À l'issue de ce rapide examen, on ne peut que constater l'extrême variation dans le temps de la production de ces listes et leur absence de rapport systématique, à deux exceptions près, avec la situation particulière dans laquelle se trouve l'évêque d'Alexandrie. Quant aux deux listes conservées de Théophile, celle de 402 intervient dix-sept ans après le début de son épiscopat, suivie, à peine deux ans plus tard, de la seconde, huit ans avant la disparition de l'évêque - mais elles ne sont sans doute ni la première ni la dernière. Le contexte de ces années est celui de la lutte antiorigéniste dans laquelle s'est engagé Théophile à partir de 400. Sans en être la cause, celle-ci a seulement pu influencer le choix des nouveaux évêques, en écartant les origénistes des moines susceptibles d'être recrutés pour pourvoir les sièges vacants;²⁸ un siège nouveau, celui de Térénouthis, un village à l'entrée de la vallée du Ouadi Natrum, fut alors créé par Théophile, sans doute pour mieux contrôler les moines de Scété. Mais la présence d'une liste épiscopale à l'issue de la lettre festale reste fondamentalement déterminée par la nécessité de faire connaître à l'ensemble du corps épiscopal destinataire de cette lettre, ne l'oublions pas, les noms de ceux qui ont remplacé les évêques défunts, tâche qui nécessite, en dernier ressort, l'intervention de l'évêque d'Alexandrie, seul chef de l'Église d'Égypte.²⁹

2.2. Nombre d'évêques concernés

Ces listes indiquent généralement le nom du siège, suivi du nom du défunt (sauf en cas de création) et de celui de l'évêque destiné à le remplacer, l'ordre pouvant être inversé. Dans la liste de 339, treize sièges sont mentionnés, pour dix noms de défunts et treize noms nouveaux; dans celle de 347, la plus longue, seize noms de sièges, pour quinze défunts et vingt noms nouveaux.³⁰ La discordance entre le nombre des morts et celui des vivants révèle dans certains cas la création de sièges, ce qui ajoute à ces listes un intérêt supplémentaire pour l'histoire du développement de l'Église d'Égypte, et jette un jour sur la politique ecclésiastique de l'évêque d'Alexandrie. Trois nouveaux sièges peuvent être ainsi relevés dans celle de 339, ces créations intervenant dans le cadre de la

²⁷ Pour le commentaire de cette liste, v. A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 682-683.

²⁸ Sur le recrutement des moines pour l'épiscopat dès l'époque d'Athanase et au temps de Théophile, et sur ses motifs, v. *ibid.*, 685-694.

²⁹ Rappelons, dans le même sens, que la lettre festale est avant tout une lettre pastorale et qu'elle reflète rarement, et toujours de manière discrète, les luttes contemporaines; sur ce genre littéraire, v. P. ÉVIEUX, « Introduction », [dans:] SC 372, Paris 1991, 94-118.

³⁰ *Ibid.*, tableaux p. 63 et 68, et commentaire, 63-66, et 68-74.

lutte contre le développement de l'arianisme. Le cas de la liste de 347 est différent: il ne s'agit pas ici de créations nouvelles, mais de décisions disciplinaires intervenues après le passage de l'évêque arien Grégoire sur le siège d'Alexandrie. La liste annoncée dans la lettre pour 354 fait malheureusement défaut; dans celle de 367, un nom de siège suivi de celui du défunt a subsisté, sans qu'on puisse préciser davantage combien de noms elle comprenait. La liste de 368, elle aussi lacunaire, se distingue des précédentes en ce qu'elle mentionne uniquement les noms des évêques, sans celui des sièges, le nom de l'évêque remplaçant précédant celui du remplacé dans huit cas sur les neuf subsistants, le neuvième correspondant à un siège nouvellement créé. L'absence des noms de sièges dans cette liste tend à montrer que l'important n'est pas le siège mais l'homme, c'est-à-dire le confrère avec lequel la relation de communion est garantie, sans risque d'hérésie, la reconnaissance officielle par l'évêque d'Alexandrie constituant le gage de son orthodoxie. Et, dans ce cas précis, la qualité des hommes recrutés est soulignée par l'évêque d'Alexandrie lui-même: «tous sont des ascètes». En 402, trois sièges sont cités pour trois noms de défunts et trois remplaçants; en 404, sept sièges pour six défunts dont une lacune³¹ et six remplaçants, le septième siège étant une création.³² Le petit nombre de défunts de chaque liste, qui dépasse rarement la dizaine,³³ soit moins du dixième du corps épiscopal égyptien,³⁴ mis en rapport avec la fréquence de ces listes précédemment relevée, tendrait à corroborer la longévité moyenne du corps épiscopal égyptien. Il n'est pas rare, en effet, que la durée du ministère d'un évêque dépasse une trentaine d'années,³⁵ Athanase lui-même, avec ses quarante-cinq ans d'épiscopat, n'étant qu'un cas parmi d'autres.

2.3. Ordre des sièges

Un examen rapide de la succession des sièges dans ces listes montre que celle-ci ne suit pas nécessairement l'ordre géographique et administratif: ainsi dans celle de 339, à quatre sièges de la province d'Égypte font suite quatre sièges de Thébaïde puis, à nouveau, deux d'Égypte, pour finir sur trois de Libye inférieure (Marmarique). Celle de 347, quant à elle, déroule les noms en descendant le Nil à partir de la Thébaïde (n° 1 à 7), puis de l'Augustamnique, une nouvelle province instituée depuis 341 par subdivision de l'ancienne province

³¹ V. Jérôme, *ep.* 100, 18, CSEL 55, 232, in *Cleopatriade [pro ...] Offelium*; le siège de Kléopatris existe en effet, depuis le premier quart du IV^{ème} siècle, v. A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 53, 17 (liste de Méliotios, 325).

³² *Ibid.*, 75-93, *passim*; tableau et cartes récapitulatives, 94-98.

³³ 10 (339), 15 (347), ? (354), 1+? (367), 8+2? (368), 3 (402), 5+1? (404).

³⁴ La liste synodale de 346, avec ses 94 noms, fournit un bon repère, *Apol. c. Ar.*, 49, 3; sur les anomalies de cette liste, A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 75 et n. 185.

³⁵ Sur cette question, v. A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 67.

d'Égypte (n° 8 à 10); puis on passe en Égypte proprement dite, dans la partie ouest du Delta, (n° 11 et 12), avec un pointe vers l'est à la limite de l'Augustamnique (n° 13), puis retour en Égypte (n° 14 et 15), et à nouveau en Augustamnique (n° 16 et 17). Dans celle de 368, les sièges, au nombre de neuf — si on se fie au nombre d'évêques défunts — auxquels il faut ajouter au moins deux lacunes, ne sont pas cités, mais en la confrontant avec d'autres listes, on peut en restituer quatre, voire cinq: trois en Égypte, puis un en Thébaïde et un en Libye inférieure (Marmarique);³⁶ l'évêque de Thébaïde se trouve donc placé entre ceux d'Égypte et de Marmarique.³⁷ Celle de 402 est trop courte pour être significative; s'y succèdent un siège de Thébaïde et deux de Pentapole. Dans celle de 404, après deux sièges en Égypte et trois en Augustamnique, on repasse à nouveau en Égypte (un siège) puis en Thébaïde (un siège). Les listes d'Éphèse (431 et 449) et de Chalcédoine (451) manifestent le même dédain du cadre administratif civil.³⁸ L'administration ecclésiastique alexandrine, tout en connaissant parfaitement le pays, n'éprouvait pas le besoin de respecter ce cadre qui lui restait étranger, dans la mesure où tous les sièges dépendaient directement de l'évêque d'Alexandrie. Rappelons, en effet, qu'il n'y avait pas d'évêques métropolitains en Égypte.

3. ANALYSE HISTORIQUE DE LA LISTE

La liste ici présenté s'inscrit donc parfaitement dans cette tradition. On aura toutefois remarqué qu'elle est la seule à dater de la première année d'exercice du nouvel évêque d'Alexandrie; elle est aussi la seule à avoir été conservée pour les trente-deux années d'épiscopat du neveu et successeur de Théophile (17 oct. 412-444). Sa conservation est elle-même due à la traduction en copte achmimique de l'intégralité (à l'origine) de cette première lettre peu de temps après sa diffusion en grec.

La liste comprend dix noms de sièges, à raison d'un par ligne, dont seuls, les cinq derniers demeurent lisibles;³⁹ ils sont chacun accompagnés, comme dans la lettre pour 368, du nom de l'évêque remplaçant, suivi de celui de l'évêque défunt qui a malheureusement disparu avec la partie droite du papyrus.

³⁶ *Ibid.*, 75, n. 182.

³⁷ *Ibid.*, 84-88, à propos de Marc de Philae.

³⁸ Ceci vaut autant pour les listes coptes (v. U. BOURIANT, *Actes du concile d'Éphèse* [= *Mém. publié par les membres de la Mission archéologique fse au Caire*, t. 8], Paris 1892, 60-72) que pour les grecques (ACO, I, 1, 2, coll. vatic., p. 6-7, n° 109-154; p. 60-61, n° 103-144; I, 1, 7, coll. atheniensis, p. 87-88, n° 109-150; p. 115-116, n° 126-169; II, 1, 1, p. 59-60 n° 140-158; p. 185-186 n° 89-111); ce qui n'est pas le cas de la liste copte de Nicée, qui respecte, au contraire, le déroulement géographique et administratif des sièges, v. A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 31-35.

³⁹ Nous ne retenons pas pour le moment les conjectures proposées pour les lignes 1 et 2.

Les sièges encore lisibles concernent successivement la Libye inférieure (Antipyrgos), l'Augustamnique⁴⁰ (Psinchos), la Thébaïde (Shôtep, en grec Hypsélé), la Pentapole (Boréion) et, à nouveau, la Libye inférieure (Zygrai).

- ▲ **Antipyrgos**: petite cité côtière de Libye inférieure, le siège existe dès le début du IV^{ème} siècle, son titulaire étant, en effet, présent au concile de Nicée en 325. Il ne réapparaît plus ensuite que dans la liste conciliaire de 553.⁴¹
- ▲ **Psinchos**: avant l'existence de cette liste, le siège n'apparaissait que dans les souscriptions d'Éphèse et de Chalcédoine, avec successivement Théon et Iôannès comme titulaires.⁴² Le toponyme demeure cependant ignoré des listes administratives, ce qui ne permet pas de le localiser avec précision. Dans la liste d'Éphèse, il se trouve placé entre deux sièges du Delta oriental, Tamiathis (Damiette), signalé par Georges de Chypre parmi les sept bouches du Nil,⁴³ et la petite cité de Panephysis dont le siège figure déjà dans les listes de Nicée. On serait donc tenté d'estimer qu'il s'agit d'un village de la même région. Dans la liste de Chalcédoine, excepté deux sièges de Pentapole, ceux avec lesquels il est cité relèvent également tous du Delta, les six premiers en Égypte proprement dite, suivis de cinq en Augustamnique, lui-même se trouvant après celui de Tanis, ce qui pourrait aller dans le même sens, sans toutefois constituer un argument décisif.⁴⁴ En tout état de cause, la présence de Némésion/Némésianos comme remplaçant de l'évêque défunt implique l'existence de ce siège sous Théophile, sans doute même avant 385, ce qui pourrait en faire, en ce cas, une création d'Athanasie. Nous savons en effet que de telles créations, bien que rares — les cités étant quasiment pourvues dès le premier quart du IV^{ème} siècle —, ont concerné des villages ou des *castra*, dans des régions excentriques.⁴⁵

⁴⁰ Créée en 341 par Constance, elle constitue, en 413, l'une des six provinces qui composent le diocèse d'Égypte, lui-même créé en 381/382 — et non en 367 comme le pensait A. H. M. JONES, v. J. LALLEMAND, *L'administration civile de l'Égypte de l'avènement de Dioclétien à la création du diocèse (284-382)*, Bruxelles 1964, et A. MARTIN, *Athanasie d'Alexandrie* (cit. n. 7) 122 et n. 22.

⁴¹ ACO, IV 1, p. 6 n° 81 et p. 227 n° 72.

⁴² ACO, I 1,2, p. 7 n° 153, Théon; II 1,1, p. 60 n° 150, Iôannès; cf. I 2,2, p. 111 n° 7.

⁴³ *Géogr.*, 758, v. A. CALDERINI, *Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto greco-romana*, IV 4, 348.

⁴⁴ À la suite de LE QUIEN, *Oriens christianus*, II 616, qui a rapproché ce nom de celui de Pselchis au sud de Contre Syène, A. H. M. JONES, *The Cities of the Eastern Roman Empire*, Oxford 1971², 551, table XLVII, en note, le classe parmi les cités de Thébaïde supérieure; v. également H. MUNIER, *Recueil des listes épiscopales de l'Église copte*, Le Caire 1943, 17, n° 38, et S. TIMM, *Das christlich-koptische Ägypten in arabischer Zeit*, Wiesbaden 1985, IV, s. v.

⁴⁵ V. *supra* le cas de Térénouthis; A. MARTIN, *Athanasie d'Alexandrie* (cit. n. 7) 113-115.

- ▲ **Shôtep/Hypsélé:** situé en Thébaïde, au sud d'Assiout/Lykopolis, le siège est ancien; il a fait parler de lui à cause d'Arsénios, un évêque sympathisant des méliitiens, qui eut maille à partir avec Athanase dans les années 330, et avec lequel il se réconcilia.⁴⁶ Il n'est pas autrement cité.

- ▲ **Boréion:** il s'agit là d'un village de Pentapole qui fut très tôt, dès le début du IV^{ème} siècle, au temps d'Alexandre d'Alexandrie, érigé en évêché. Avant la liste de Cyrille, le siège n'aurait pas laissé de trace, si son titulaire n'avait été signalé par l'historien Philostorge parmi les six évêques libyens ayant pris le parti d'Arius au concile de Nicée.⁴⁷ Ceci pourrait nous rendre plus circonspects sur la date tardive que nous attribuons à certaines créations, en particulier celles concernant de simples villages (v. plus haut le cas de Tamiathis et de Psinchos). De plus, sa présence sur une liste épiscopale accompagnant la lettre festale montre à qui en douterait encore le lien de dépendance des Églises de la Pentapole par rapport à l'unique métropole religieuse qu'était Alexandrie.⁴⁸

- ▲ **Zygrai** est un ancien village côtier à l'ouest de Paraitonion devenu cité à la fin du III^{ème} siècle. Le siège est mentionné pour la première fois en 362. Son titulaire, Markos, de retour d'exil de la Grande Oasis où il est envoyé par Georges en 356, signe en effet le *Tome aux Antiochiens*. Il a été sacré après 346, car son nom ne figure pas sur la liste qu'Athanase fit signer aux évêques d'Égypte et de Libye à son retour à Alexandrie après le concile de Sardique, ni sur celle qui accompagne la lettre festale pour 347. Cette dernière précision n'est pas dépourvue d'intérêt car elle permet de constater que les listes épiscopales qui accompagnent parfois la lettre festale sont loin de refléter la situation d'ensemble du corps épiscopal à un moment donné. On retrouve le siège dans la liste conciliaire de 449.⁴⁹

À l'issue de cette brève étude, on aura compris tout l'intérêt que la découverte de nouvelles listes épiscopales peut présenter pour l'historien, quand bien même celles-ci sont réduites à l'état de fragments comme celle, unique à ce jour, de l'épiscopat de Cyrille d'Alexandrie. Tantôt elles obligent à remonter la date de création d'un siège, comme c'est désormais le cas pour Psinchos, tantôt

⁴⁶ V. la liste épiscopale à la fin de la LF XIX d'Athanase pour 347, A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 68-69.

⁴⁷ V. Nicétas Choniata, *Thesaurus* V 7; mais il se désista au dernier moment avec trois autres de ses confrères.

⁴⁸ La lettre 9 de Synésios de Cyrène, évêque de Ptolémaïs de Pentapole, accuse réception de la lettre festale de Théophile pour 412; cf. la lettre 13, au prêtre Pierre, éd. A. GARZYA; A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie* (cit. n. 7) 118-119.

⁴⁹ ACO, II 1,1, p. 185 n° 10

elles viennent combler un vide dans la chaîne des noms attestant ainsi la persistance de la tradition chrétienne dans un lieu donné. Dans tous les cas, elles contribuent à mieux nous faire connaître la densité du réseau ecclésiastique en le replaçant dans la longue durée.

Alberto Camplani

Dipartimento di studi storico-religiosi
Facoltà di Lettere

Università di Roma « La Sapienza »

P.le Aldo Moro 5

00185 Roma

ITALIA

e-mail: camplani@rmcisadu.let.uniroma1.it

Annick Martin

Université de Rennes II

6, Av. Gaston Berger

35043 Rennes Cedex

FRANCE

e-mail: annick.martin@uhb.fr